

Atic® Aqua

Les bénéfices d'Atic Aqua en pré-levée sur soja

- **Un mode d'action différent** de celui des autres herbicides utilisés sur soja, pour pérenniser l'efficacité des programmes de désherbage
- **Un spectre d'efficacité complémentaire** des produits de post-levée
- **Une formulation encapsulée** : meilleure persistance d'action pour gérer les levées échelonnées des adventices
- **Un produit multicultures**

Pourquoi désherber en pré-levée en culture de soja ?



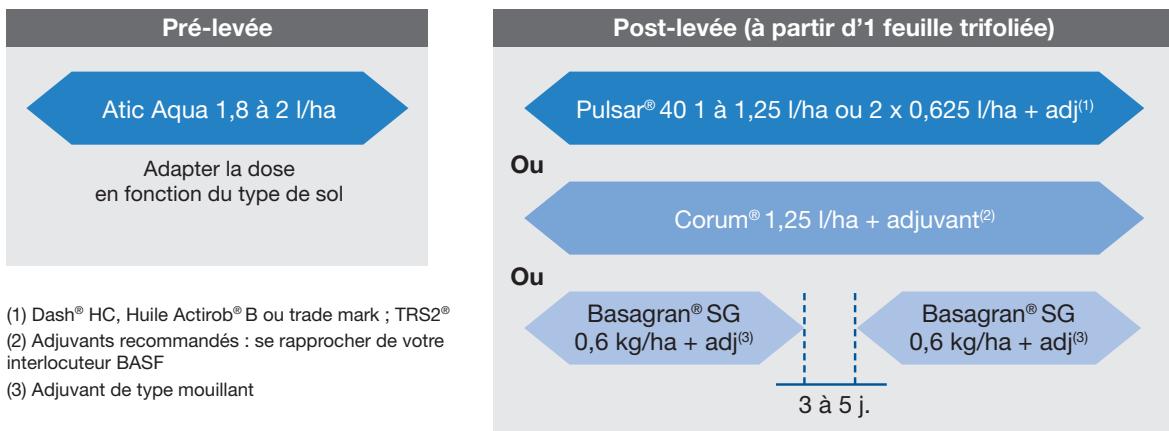
Atic Aqua est un herbicide de post-semis pré-levée.

En cas de forte pression adventices, il est recommandé de construire un programme incluant une pré-levée et une post-levée. La pré-levée permet :

- D'éliminer la concurrence des adventices dès le départ de la culture
- De faciliter la gestion de la post-levée :
 - Diminution de la pression adventices en post
 - Grouper les levées des adventices non émergées

Préconisations

Adapter le programme de post-levée à la flore de la parcelle



Les bonnes conditions d'application pour réussir son désherbage :

- Appliquer Atic Aqua avant la levée des adventices
- Appliquer Atic Aqua rapidement après le semis pour une bonne sélectivité
- Appliquer Atic Aqua sur un sol humide. Une pluie d'au moins 10 mm dans les 10 jours suivant l'application permet d'optimiser l'efficacité du produit.

Atic Aqua - Champ d'activité à 3 l/ha en cultures de printemps (maïs, tournesol)

Rappel : Atic Aqua est autorisé à la dose de 2 l/ha sur soja

Dicotylédones		Pourpier	TS
Amarante blanche	S	Renoncule des champs	S
Amarante blite, livide	S	Renoncule des marais	S
Amarante réflechie	S	Renouée des oiseaux	S
Arabette de Thalissus	S	Renouée persicaire	MS
Arroche étalée	MS	Renouée liseron	MS
Capselle b. à pasteur	S	Renouée à f. de patience	S
Céraiste aggloméré	S	Réséda	S
Chénopode blanc	S	Spergule des champs	S
Chénopode hybride	TS	Tabouret des champs	TS
Coquelicot	TS	Véronique de Perse	S
Fumeterre officinale	MS	Véronique agreste	S
Gâlopis	S	Véronique feuille de lierre	S
Jonc des crapauds	S		
Laiteron maraîcher	S		
Laiteron rude	S		
Laiteron des champs (issu de graines)	S		
Lamier amplexicaule	S		
Lamier pourpre	S		
Linaire bâtarde	MS		
Matricaire camomille	MS		
Matricaire inodore	MS		
Mouron des champs	TS		
Mouron des oiseaux	S		
Morelle noire	S		
Myosotis des champs	S		
Pensée des champs	S		

Pourpier	TS
Renoncule des champs	S
Renoncule des marais	S
Renouée des oiseaux	S
Renouée persicaire	MS
Renouée liseron	MS
Renouée à f. de patience	S
Réséda	S
Spergule des champs	S
Tabouret des champs	TS
Véronique de Perse	S
Véronique agreste	S
Véronique feuille de lierre	S

Graminées	
Agrostis jouet du vent	S
Digitaire sanguine	MS
Panic faux millet	MS
Panic pied de coq	MS
Pâturin annuel	S
Pâturin commun	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S

Très sensible (TS)
Sensible (S)
Moyennement sensible (MS)

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Fiche d'identité

Marque déposée BASF	Atic® Aqua
AMM	n°2090011
Composition	455 g/l pendiméthaline
Formulation	CS (suspension de capsules)
Usage et doses autorisés	Soja : jusqu'à BBCH07 – 2 l/ha Autres usages, doses et conditions d'emploi : voir étiquette
Nb. max d'applications	1 / an
ZNT aquatique (DVP)	20 mètres (20 m)
DAR	DAR F (BBCH 07) Autres cultures : voir étiquette
DRE	48 heures

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Basagran® SG : AMM n°9500628 - 87 % bentazone ; **Corum® :** AMM : n°2120120 - 480 g/l bentazone + 22.4 g/l imazamox ; **Dash® HC :** AMM n°9400478 - 45 g/l acide oléique + 205 g/l esters de phosphate d'alcools gras polyoxyalkylés + 345 g/l esters méthyliques d'acides gras ; **Pulsar® 40 :** AMM n°2090064 - 40 g/l imazamox - Déteur d'homologations : BASF ® Marques déposées BASF ; **Actirob® B :** Déteur d'homologation Bayer CropScience ® Marque déposée Bayer CropScience - AMM n° : 9400076 - huile de colza estérifiée 842 g/l ; **TRS2® :** Déteur d'homologation : S.D.P - Marque déposée SDP - AMM n° : 2120180 - oléate d'éthyl 600 g/l.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Déteur d'homologation : BASF. ® Marques déposées BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 757SOHE0520R - Mai 2020.

Atic® Aqua : SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Basagran® SG :** SGH05, SGH07 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux ; **Corum® :** AMM : SGH07, SGH09 - Attention - EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : bentazone (ISO); 2,2-dioxyde de 3-isopropil-2,1,3-benzothiadiazine-4-one - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Dash® HC :** SGH05, SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Pulsar® 40 :** SGH09 - Attention - EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH05 SGH07 SGH08 SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.